

Revue de presse



Jeudi 19 mai 2022



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Les secteurs de l'Agriculture et des Finances au centre de la réunion du Gouvernement

Le Gouvernement, réuni mercredi sous la présidence du Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, a examiné un bilan des réalisations de l'Office de Développement de l'Agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS), un texte réglementaire sur l'affectation d'une parcelle d'une forêt domaniale à Khenchela ainsi que l'état d'avancement du projet d'ouverture des agences bancaires à l'étranger.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Ouverture d'agences bancaires à l'étranger : finaliser la préparation de la 1ère phase avant la fin de l'année

Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, a indiqué, mercredi, lors de la réunion du Gouvernement, que l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de la 1ère phase du projet d'ouverture des agences bancaires à l'étranger devront être finalisées "avant la fin de l'année en cours".



[Importations pour la revente en l'état : les précisions de l'Abef](#)

L'Association des banques et des établissements financiers (Abef) a apporté des précisions sur l'attestation délivrée par les services de l'Agence de promotion du commerce extérieur (Algex) dans le cadre de la plateforme électronique.



[Plateforme électronique d'Algex : Intégration des opérateurs économiques](#)

L'Association des banques et établissements financiers, dans une note adressée aux banques et établissements financiers, vient de souligner que «les opérateurs économiques sont désormais dans l'obligation de s'intégrer dans cette procédure et qui consiste préalablement de s'inscrire sur la plateforme électronique au niveau d'Algex».



[Salaire : 11 millions d'Algériens concernés par cette nouveauté qui arrive](#)

Le directeur Général du groupement d'intérêt économique monétique, Madjid Messaoudene, a levé le voile sur une nouveauté au sujet du retrait du salaire, qui concerne onze (11) millions d'Algériens. Voici les détails.



[Domiciliation des opérations des importations de produits et marchandises destinés à la revente en l'état : Inscription obligatoire sur la plateforme numérique d'Algex](#)

«Les opérateurs économiques sont désormais dans l'obligation de s'intégrer dans cette procédure et qui consiste préalablement la plateforme électronique au niveau d'Algex», affirme l'Association des banques et établissements financiers, dans une note adressée aux banques et établissements financiers.

Finances : Trois banques publiques prévoient d'implanter des filiales en Afrique

Les Finances ont constitué un axe important de la réunion du Gouvernement présidée ce mercredi par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane. Après une communication du ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, il a été annoncé, comme le souligne un communiqué de la chefferie du gouvernement, trois banques publiques à savoir la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), prévoient l'implantation de filiales au niveau de plusieurs pays africains. La BEA a également engagé des démarches pour l'ouverture d'un bureau de sa filiale « BEA Internationale » en France. Objectif : répondre aux préoccupations soulevées par la communauté nationale qui y est établie.



COMMISSION DE RÉVISION DES SUBVENTIONS : La classe politique divisée.

Selon une source proche du parti, le FFS ne siègera pas au sein de la commission chargée de la révision des subventions, et ce, contrairement au Parti des travailleurs (PT) et au MSP qui ont déjà donné leur quitus.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a lancé deux chantiers, l'un a trait à l'installation de la commission nationale chargée de la révision du système des subventions, et l'autre porte sur la tenue, dans les semaines à venir, d'une «rencontre inclusive» des partis politiques. Le chef de l'Etat, qui en a fait l'annonce à partir de la Turquie, n'a pas donné plus de détails sur ce nouveau processus politique, ni sur le programme des rencontres.

Qu'en pense la classe politique ? L'opposition répondra-t-elle positivement à ces deux annonces ? Les avis sont plus ou moins partagés. S'agissant du second point, nombreux sont les partis politiques qui refusent d'avancer leur avis sur le sujet tant qu'ils n'ont pas de détails sur le projet, que ce soit sur la forme ou dans le fond. Néanmoins pour l'heure, la plupart des partis politiques, à l'instar du FLN, RND, front El Moustakbal, Jil Jadid, le mouvement El Bina, ont dit oui. Certaines formations de l'opposition, comme le Front des forces socialistes (FFS), se disent «favorables» à une offre de dialogue, mais avec l'adhésion de l'ensemble des forces vives de la société. Toutefois, le FFS, selon une source proche du parti, ne siègera pas au sein de la commission chargée de la révision des subventions, et ce, contrairement au Parti des travailleurs (PT) et au MSP, qui ont déjà donné leur quitus. Le RCD, quant à lui, n'a reçu aucune invitation allant dans ce sens.

Faut-il le rappeler, le FFS et plusieurs autres partis politiques, associations professionnelles, organisations syndicales et patronales, l'APN et le Sénat ont été destinataires d'une invitation pour la désignation de leurs représentants dans la composition de la commission nationale de réforme des subventions. Le rendez-vous était prévu pour hier 10h, au Palais des nations à Club des Pins, sous la tutelle du président de la République. Mais la rencontre a été reportée à une date ultérieure. Pourquoi le FFS ne participe pas ?

«Nous devons tenir une réunion mardi soir pour trancher la question, mais puisque le rendez-vous a été reporté, alors nous avons également retardé notre réunion», explique Hakim Belahcel, membre de l'instance présidentielle, refusant d'en dire plus. Mais, d'après nos sources, le parti déclinera l'invitation car il ne sait pas si la commission nationale sur les subventions sera chargée d'élaborer des textes législatifs destinés à mettre un terme aux subventions de l'Etat.

«DÉSENGAGEMENT IRRESPONSABLE»

«Si c'est le cas, ça va être un désengagement irresponsable et condamnable de la part du pouvoir. Le FFS ne sera jamais complice d'une démarche visant à aggraver la situation économique et sociale du peuple algérien, déjà en proie à une vague de paupérisation écrasante et sans précédent», explique un cadre du parti, qui pense que «cette commissions ad hoc, semblable au format de celles qui ont élaboré les avant-projets sur la Constitution et la loi électorale, ne peut être en aucun cas le cadre approprié et légitime pour débattre du destin socioéconomique du peuple algérien».

Le FFS, insiste sa direction, continuera à revendiquer l'organisation d'une conférence nationale économique et sociale, ouverte à l'ensemble de la classe politique, les représentations sociales et syndicales et les experts en la matière, afin d'élaborer des propositions «sérieuses et efficaces, capables d'extirper le pays de ce marasme économique et social». Le RCD, qui n'a pas été sollicité à participer à la révision du système des subventions, est persuadé que la programmation d'une rencontre autour de la levée des subventions dans une conjoncture difficile pour l'écrasante majorité des Algériens qui souffre d'une érosion inquiétante de son pouvoir d'achat n'est pas un signal d'apaisement pour le front social.

«La convocation d'une telle conférence-alibi dénote, une fois de plus, l'improvisation et les fuites en avant du pouvoir», soutient Atmane Mazouz. Et de s'interroger comment mettre à l'ordre du jour la fin des subventions au moment où la crise mondiale induite par la guerre en Ukraine fait flamber les prix des produits alimentaires de base. A travers cette démarche, le gouvernement tente, selon le RCD, de faire porter la responsabilité de sa politique d'appauvrissement à une commission qu'il voudra constituer dans cette réunion.

Le PT ira à cette commission pour défendre, explique sa direction, le maintien des subventions de l'Etat dans une situation marquée par l'effondrement social généralisé et sans précédent, qui fait peser les plus grands dangers sur la cohésion nationale et donc la stabilité du pays. Le MSP, qui n'est pas contre le ciblage, défend sa participation pour avoir des réponses à des interrogations.

«Il y a 5 ans, le ministère de l'Intérieur et celui de la Solidarité étaient chargés de mettre sur pied un livret social unifié qui identifiera les catégories sociales les plus défavorisées, où en est ce projet ? Quels sont les produits qui seront concernés par le ciblage ?» s'interroge Laouar Naamane.



INDICE DU TAX JUSTICE NETWORK SUR L'OPACITÉ FINANCIÈRE : L'Algérie à la 34e place mondiale

Le baromètre mondial des pays les plus complices de l'évasion fiscale classe les Etats Unis au premier rang des 141 Etats évalués par l'organisation Tax Justice Network. L'indice 2022 du baromètre sur l'opacité financière met en évidence la pire note jamais enregistrée par les Etats-Unis depuis le début du classement en 2009, devenant ainsi le premier paradis fiscal au monde, devançant la Suisse (2 fois plus de facilités) et les îles Vierges.

L'indice estime que 10 000 milliards de dollars sont détenus de manière frauduleuse à l'étranger par des personnes fortunées profitant d'arrangements secrets, soit 2,5 fois plus que la valeur de tous les billets et pièces de monnaies en dollars et en euros en circulation aujourd'hui dans le monde. Alors que s'ouvrira aujourd'hui une réunion des ministres des Finances des pays du G7, le baromètre du TJN révèle que cinq pays de ce groupe, à savoir les Etats-Unis, le RoyaumeUni, le Japon, l'Allemagne et l'Italie, sont responsables de la réduction de plus de moitié des progrès mondiaux contre le secret financier.

Le TJN appelle les ministres des Finances du G7 à s'engager dans un registre mondial des actifs pour mettre fin aux «richesses anarchiques» secrètement détenues à l'étranger par des individus fortunés. Au top 10 mondial, figurent donc les Etats-Unis à la première place, suivis par la Suisse, Singapour, Hong Kong, Luxembourg, le Japon, l'Allemagne, les Emirats arabes unis, les îles Vierges et le Guernesey (dépendance de la couronne britannique).

LES SYSTÈMES FINANCIERS ET JURIDIQUES COMME CRITÈRE

L'Algérie a quelque peu amélioré son score en se classant à la 34e place en 2022, contre 23 en 2020, mais les points récoltés demeurent presque inchangés, avec 79 points sur 100 en 2022, contre 80/100 en 2020. L'indice classe les pays en fonction de l'intensité avec laquelle le système financier et juridique du pays permet aux individus de cacher et de blanchir de l'argent venant du monde entier. Ainsi, les systèmes juridiques et financiers de chaque pays sont classés suivant un score de confidentialité allant de 0 pour la transparence totale à 100 points pour l'opacité totale.

Le score de confidentialité est ensuite combiné avec le volume des services financiers que le pays offre aux non-résidents afin de déterminer le degré de secret financier fourni au monde par le pays examiné. Dans le cas de l'Algérie, son score totalise un niveau de secret élevé avec 79 sur 100. Ceci alors que le pourcentage de services financiers offerts aux résidents d'autres pays est de seulement 0,031%.

L'Algérie fournit 0,986% du secret financier mondial, souligne l'indice. Le pays réalise toutefois un score de 100 dans 12 critères de calcul du degré de l'opacité financière. Il s'agit des catégories respectives de l'enregistrement des biens et propriétés des entreprises, la transparence des sociétés de personnes à responsabilité limitée (mesure les registres des réels bénéficiaires), les comptes des sociétés ouvertes (vérification par les juridictions du dépôt par ces entités des comptes annuels), publication des données financières par les entreprises cotées en Bourse, divulgation de l'impôt et transfert de bénéfices, utilisation de l'identification de l'entité juridique, échange automatique de l'information, secret bancaire, etc.

Avec un score de 63 sur 100, l'administration fiscale n'a pas, selon cet indice, toute la capacité de collecter et traiter les données et mener des enquêtes sur les entreprises qui échappent souvent à l'obligation fiscale. Pour la lutte contre le blanchiment d'argent, le pays récolte un score de 71 sur 100, c'est-à-dire que les mécanismes de lutte manquent d'efficacité. Notons que dans la région MENA, le Qatar est classé 20e , l'Arabie Saoudite 24e , la Tunisie 102e et le Maroc 79e .

Le TJN réitère l'appel à l'élaboration d'une convention fiscale par les Nations unies permettant de déplacer l'élaboration des règles en matière de fiscalité et de finances internationales hors des mains des quelques pays riches qui se sont révélés à plusieurs reprises être parmi les plus grands paradis fiscaux. «Les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie manquent tous dangereusement de s'attaquer à l'utilisation des fiducies pour dissimuler la richesse et les actifs du contrôle légal», indique l'indice. «Il y a plus de richesses cachées à l'étranger de manière illégale qu'il n'y a de dollars américains et d'euros changeant de mains aujourd'hui – deux fois plus pour être précis. Cette richesse anarchique est une menace pour nos démocraties, nos économies et notre sécurité.

Les gouvernements doivent établir des registres nationaux des actifs pour rétablir la loi et la transparence aux milliers de milliards cachés à l'étranger et mettre fin à l'ère de la richesse du Far West», alerte Alex Cobham, directeur général du TJN. Et à un autre membre du TJN, Moran Harari, d'ajouter qu'une fois de plus «un petit club de pays riches fixant les règles mondiales en matière de finance et de fiscalité s'avère être celui qui facilite le secret financier et les évasions fiscales.

Pendant des décennies, les pays riches du G7 ont courtisé les milliardaires, les oligarques et les géants de l'entreprise en fermant les yeux sur leurs abus et dépassement des règles de transparence. Ils ont facilité le vol de milliards de deniers publics des pays les plus pauvres. Seule une convention de l'ONU peut garantir des règles financières et fiscales mondiales véritablement démocratiques et fondées sur les droits de l'homme».

L'AVANT-PROJET DE LOI SUR L'INVESTISSEMENT EN EXAMEN EN CONSEIL DES MINISTRES : Les contraintes seront-elles levées ?

L'avant-projet de loi relatif à l'investissement sera débattu et examiné aujourd'hui en Conseil des ministres. La réunion sera exclusivement consacrée à ce dossier. C'est ce qu'a annoncé hier la présidence de la République dans un communiqué rendu public, qui précise le caractère «spécial» de ce Conseil. Ce dernier intervient après celui du 8 mai durant lequel le chef de l'Etat avait chargé le gouvernement de poursuivre l'enrichissement du projet de loi marqué, faut-il le noter, au cours de ces deux dernières années, par moult tergiversations.

Il a donc été demandé au gouvernement d'œuvrer pour assurer la pérennité du texte comme indiqué dans le communiqué ayant sanctionné cette rencontre intervenue, pour rappel, trois jours (le 5 mai) après l'examen du dossier en réunion du gouvernement, en application des orientations de Abdelmadjid Tebboune, qui avait déjà dans un premier temps, lors d'un Conseil tenu le 13 mars, exigé l'enrichissement du texte de loi. Un texte autour de lequel les attentes sont focalisées du côté des opérateurs économiques, surtout après les reports en série dans son examen. Ce qui a retardé son adoption et son entrée en vigueur. Ce sera donc aujourd'hui que les mesures se préciseront et la vision se dessinera sur cette question cruciale dont dépend l'avenir de l'investissement en Algérie.

Assistera-t-on à un autre report ou bien donnera-t-on le feu vert au texte pour poursuivre son cheminement qui le mènera vers la mise en œuvre ? Il s'agit en fait de faciliter l'acte d'investir. C'est là tout le cœur de la problématique connaissant toutes les entraves qui freinent le lancement d'une économie productive à travers les différentes régions du pays.

Ces blocages se résument essentiellement en l'accès au foncier et au financement. Ce qui réduit fortement l'attractivité territoriale. Si globalement, l'avant-projet consacre la liberté d'initiative, simplifie les procédures au profit des investisseurs, encourage les investissements directs étrangers (IDE) et mise sur des dispositions incitatives en direction d'IDE créateurs d'emplois, il ne répond pas totalement aux attentes du monde des affaires. Il comporte certaines ambiguïtés et contraintes.

Dans une note rendue publique le 14 mai, le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) évoque les freins administratifs qui vident le principe de la liberté d'investir de sa substance. «La loi est censée offrir tout de suite un cadre stable pour l'acte d'investir, avec des procédures claires et fluides. Mais, dans la pratique, elle renvoie la plupart des décisions importantes à des textes d'application», souligne CARE, pour qui ce facteur «rend le texte de loi opaque, non opérationnel dans l'immédiat et non stable puisque, si même la loi ne change pas, les textes d'application peuvent en changer les principales modalités». CARE relève ainsi certaines anomalies évoquant, à titre d'exemple, la question des risques de l'investissement.

«Dans la dernière version du projet de loi, son article 27 met les investisseurs dans une situation risquée s'ils n'arrivent pas à finaliser leur investissement dans les délais», fait remarquer CARE, insistant sur le fait que le respect des délais dépasse l'investisseur ou le porteur du projet.

«Se mettre sous le dispositif de cette loi augmente les risques pour l'entreprise au lieu de les réduire», estime le Cercle, mettant la balle dans le camp de l'administration si l'on veut réellement en finir avec les blocages. Et ce, d'autant que l'octroi des «avantages» (fiscaux, financiers et autres) se fait avec cette même administration qui «n'a jamais brillé par son aptitude concrète à accompagner les investisseurs».

D'où la persistance du risque. Eu égard à tous ces éléments, CARE appelle «au changement total de perspective et l'inscription de manière claire et indiscutable d'un dispositif pratique de garanties aux investisseurs nationaux ou étrangers». Autrement dit, instaurer un cadre simple, raisonnable, constant et sans discriminations, qui incite à l'investissement et à la production sur le territoire national. Et non pas des «avantages» accompagnés de «contraintes».

L'appel trouvera-t-il une oreille attentive aujourd'hui ? En finira-t-on avec les tergiversations ? En attendant, des engagements sont pris du côté du chef de l'Etat, qui a invité les hommes d'affaires turcs à venir investir en Algérie, rassurant que le nouveau texte «sera au service des investisseurs, leur ouvrant les perspectives et assurant leur protection».



COMMENTAIRE : Couper la main de la bureaucratie

C'est aujourd'hui que doit se tenir un Conseil des ministres entièrement consacré à l'avant-projet du code des investissements. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, l'avait renvoyé, au moins à cinq reprises, à la correction. L'attente a été longue pour le monde de l'entreprise, les investisseurs nationaux et étrangers, et l'économie nationale.

Plus de deux années de tergiversations sur un texte aussi important, voire vital pour l'économie nationale, c'est trop. L'incompréhension des opérateurs économiques, aussi bien nationaux qu'étrangers, est légitime. Aucune gouvernance n'aurait toléré les multiples ajournements du code des investissements. Notre économie, qui a perdu beaucoup de temps dans un contexte international favorable aux délocalisations, va-t-elle enfin réussir à sortir de la congélation ? Si le gouvernement pouvait mettre au point une loi libératrice, les «dieux» de l'économie l'absoudraient de tous ses travers.

A présent, il faudrait se concentrer sur l'essentiel, à savoir l'élaboration d'un contenu de la loi qui donnerait de la visibilité pour l'économie nationale et l'affranchirait des blocages qui empêchent son développement. La relance économique n'est pas possible sans investissements, seul facteur générateur de richesse et d'emplois. Les pays qui ont émergé sont ceux qui se sont construits en libérant l'acte d'investir.

Mais pas seulement. Ils ont aussi prospéré en mettant en place des écosystèmes qui ont impacté positivement le climat des affaires. Que peut, en fait, une loi si on continue à tolérer l'existence d'une économie souterraine échappant à tout contrôle ? La Banque mondiale avait estimé autour de 30% le niveau de l'informel dans l'économie algérienne entre 2010 et 2020.

Par rapport au Produit intérieur brut (PIB) de l'année 2020 qui était, selon la même source, de l'ordre de 145,2 milliards de dollars, «la part générée par les pratiques économiques et commerciales informelles avait atteint pas moins de 43,6 milliards de dollars».

Aucune entreprise n'est capable d'assurer sa propre viabilité dans une compétition déloyale face à des acteurs économiques qui activent au noir, refusant de payer les redevances (impôts et autres taxes) à l'Etat. En réalité, l'investissement exige garanties et sécurité que la gangrène de l'informel ne permet pas aujourd'hui.

C'est pourquoi la relance de l'économie nationale a besoin urgemment d'un kit complet de réformes qui toucherait aussi bien le système financier qui peine à se départir de ses archaïsmes, le goulot fiscal qui étouffe l'entreprise, que l'architecture institutionnelle chargée de lever la main de l'administration qui leste lourdement le décollage de la relance économique. Le Conseil des ministres réussira-t-il à gagner ce pari ? Les défis de développement qui se posent à l'Algérie sont aussi énormes que les richesses qu'elle recèle.



[Tebboune préside un Conseil des ministres spécial Code des investissements : Un nouvel ancrage à l'activité économique](#)

Les articles contenus dans le Code des investissements ne seront pas sujets à des modifications par une loi de finances. Une option garantissant un cadre légal stable et cohérent dont l'objectif est de répondre aux attentes des investisseurs et de remettre l'économie nationale sur la voie de la croissance et du développement.



Imports pour la revente en l'état : Les précisions de l'Abef

L'Association des banques et des établissements financiers (Abef) a apporté des précisions sur l'attestation délivrée par les services de l'Agence de promotion du commerce extérieur (Algex) dans le cadre de la plateforme électronique.



فتح وكالات بنكية في الخارج

قدم وزير المالية اليوم عرضا خلال الاجتماع الدوري للحكومة حول مدى تقدم مشروع فتح وكالات بنكية في الخارج . وأكد الوزير الأول أيمن بن عبد الرحمان وخلال الاجتماع على أهمية هذا المشروع الذي يشكل فرصة حقيقية للتألق الاقتصادي للجزائر. وخاصة في القارة الإفريقية.



للقيام فقط بعمليات التصدير بالعملة الصعبة : الجزائر تعيد فتح حدودها البرية مع تونس وليبيا

أمر الرئيس عبد المجيد تبون، بإعادة فتح الحدود البرية المغلقة مع تونس وليبيا، للقيام بعمليات التصدير التي تتم بالعملة الصعبة، فيما تبقى حركة العبور بين البلدين بالنسبة للمسافرين مغلقة. أبلغ الوزير الأول أيمن بن عبد الرحمان، وزير الداخلية كمال بلجود، موافقة الرئيس عبد المجيد تبون عودة الحركة التجارية مع تونس وليبيا، وأوضحت المراسلة الموجهة لوزير الداخلية بتاريخ 14 ماي الجاري، تحت عنوان "فتح المعابر الحدودية لأغراض تجارية"، اطلعت عليها "الشروق"، أنه تقرر فتح المعابر الحدودية لأغراض تجارية، لمرافقة المتعاملين الاقتصاديين الناشطين في ميدان التصدير، وتذليل العقبات التي تعترض عمليات تصدير البضائع الجزائرية خاصة نحو الدول المجاورة.

SELON LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE

Amélioration des perspectives de croissance pour l'Algérie

Il est un fait incontestable : la remontée des prix des hydrocarbures amorcée en 2021 a permis aux pays producteurs de remettre sur pied dans une grande mesure leur économie particulièrement éreintée par les conséquences du coup d'arrêt brutal subi en 2020 pour cause de pandémie. C'est le cas de l'Algérie qui a pu amortir le gros choc de l'an 1 de la singulière conjoncture sanitaire pour ensuite appréhender, de façon plus optimiste, les années d'après, comme le corroborent les perspectives économiques et du FMI et de la Banque mondiale pour cette année et celle qui suivra.

En attente de réformes structurelles qui gagnent chaque année un peu plus en urgence, l'économie nationale reprend un peu d'allant grâce — ce n'est une surprise pour personne — à la vigueur retrouvée de ses hydrocarbures. De l'allant que prédisent les deux institutions de Bretton Woods, le FMI et la Banque mondiale, dans leur dernière édition des perspectives pour l'année 2022 et la suivante. Des prédictions très optimistes qui font de l'Algérie l'exception dans la région Maghreb et, somme toute, des perspectives autrement plus radieuses qui interviennent au moment où la dépense publique en investissements reprend pour étoffer une infrastructure qui a souffert des contrecoups de la crise après l'amenagement des

ressources financières dû à la crise des prix du pétrole et du gaz de la fin 2014.

Le passage en revue des résultats macroéconomiques de l'Algérie, dans son rapport sur les perspectives économiques régionales, le FMI relève une progression du produit intérieur brut (PIB) de 4% en 2021, mieux que les prédictions qui annonçaient, en octobre de l'année dernière, que l'évolution du PIB de l'Algérie n'allait atteindre que 3,4%. Pour ses prévisions de croissance pour 2022, le FMI les a également revues à la hausse, soit 2,4% au lieu de 1,9%, comme prédit en octobre 2021. La Banque mondiale, pour sa part, parle sur un PIB de 3,2% pour l'année 2022. Les deux institutions, en revanche, se sont accordées quant aux prévisions sur la



Photo : DR

tension inflationniste que subira l'Algérie, à l'instar de l'ensemble des pays du monde. FMI et Banque mondiale prévoient un taux, respectivement, de 8,7% et 7%. Comme elles anticipent également sur un solde positif du compte courant, 2,9% du PIB pour le FMI et 4,7% du PIB pour la Banque mondiale. Toutefois, les deux institutions prédisent un retour à un solde négatif l'année prochaine (-0,2% du PIB).

Dans leurs estimations, le FMI et la Banque mondiale tiennent évidemment compte de la remontée des prix des hydrocarbures depuis 2021. Les diver-

gences entre les deux institutions se situent dans leurs prévisions sur les comptes publics pour cette année. Pour la Banque mondiale, le solde budgétaire sera excédentaire en 2022 à 0,7% du PIB alors qu'il renouera avec le déficit (-0,8% du PIB) en 2023, au moment où le FMI dit s'attendre à un solde déficitaire déjà cette année (-5% du PIB) et se creusera légèrement l'année prochaine puisqu'il atteindra 5,6% du PIB. Pour ce qui est de la dette publique, le FMI voit en 2022 sa réduction à 56,6% du PIB alors qu'elle était à 62,5% du PIB en 2021.

Azédine Maktour

POUR SAUVER LE SECTEUR DU BTPH

L'AGEA interpelle le gouvernement

L'Association des entrepreneurs algériens tente à nouveau d'interpeller les autorités sur les difficultés auxquelles font face les entreprises du bâtiment. Elle prévient que si aucune mesure de soutien n'est prise par l'État, la construction court toujours un risque d'effondrement dont l'impact sera néfaste pour l'économie nationale.

Massiva Zehraoui - Alger (Le Soir) - À cet égard, l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA) a arrêté une série de propositions visant à aider le secteur du BTPH à engager des mesures de sauvetage des entreprises à l'agonie.

Le président de cette association patronale Mouloud Khelloufi, qui animait hier mercredi, une conférence au siège de l'AGEA, a rappelé que la situation sanitaire qui a duré plus de deux ans, continue d'avoir des retombées préjudiciables pour le BTPH. «La reprise des chantiers ne signifie pas la fin des problèmes pour les entreprises», a-t-il souligné. Il précise néanmoins dans ce contexte que bien avant le Covid-19, «les entreprises étaient déjà fragilisées par certains facteurs défavorables, comme l'effondrement de la commande publique et privée». Revenant sur la dernière réunion des représentants de l'AGEA avec le

Premier ministre, Mouloud Khelloufi a relevé que Aïmene Benabderrahmane avait assuré que les chantiers de réformes étaient lancés pour l'accompagnement des entreprises. Ne doutant pas de «la bonne volonté» du gouvernement, le président de l'AGEA se dit quand même «perplexe» en constatant l'évolution des choses sur le terrain. «La nécessité de la révision du code des marchés publics, du cahier des charges, ou encore de la réouverture du dossier des zones d'activité» sont autant de points soulevés par l'AGEA mais auxquels «on tarde à avoir des réponses tangibles», estime l'intervenant. Ainsi, pour relancer l'investissement et permettre aux entreprises du BTPH de faire face à ces difficultés, l'AGEA a adressé au président de la République, une liste de propositions susceptibles d'aider le secteur et par conséquent sauver l'emploi partout en

Algérie. L'AGEA suggère à ce titre, de prendre en charge les surcoûts liés au Covid-19 par «l'annulation des charges fiscales et sociales des exercices 2019-2020-2021». Il préconise également la mise en place d'un véritable mécanisme d'incitation à l'investissement local grâce au plan de relance. L'association patronale recommande dans le même sens, de repenser le rôle des banques avec les entreprises du BTPH. Cela implique «la mise en place de mécanismes sérieux et viables d'implication effective des banques, leur permettant de s'investir pour accompagner les entreprises dans la réalisation et le suivi des projets de construction».

Les membres de cette association jugent tout aussi judicieux de mettre en place un système de circuit de paiement des factures des entreprises du BTPH. Ce système, est-il précisé, «devra être en même temps strict pour garantir les droits de l'administration, et souple pour pouvoir payer les entreprises dans les temps impartis». L'autre piste de relance proposée par l'AGEA est l'instauration «d'un mécanisme de concessions ou tout autre mécanisme assimilé, pour la mise à disposition de zones d'activité du BTPH par wilaya». À travers ces recommandations,

l'AGEA dit vouloir «anticiper» un effondrement de la construction. Mouloud Khelloufi a rappelé au gouvernement qu'aujourd'hui, la majorité des entreprises BTPH agonise et vit dans la hantise de disparaître. «Les surcoûts liés à la mise en sécurité des compagnons sur chantier ne sont que rarement partagés», a-t-il indiqué. Avant d'ajouter qu'à «ce premier choc vient s'ajouter un second, en raison de l'effondrement de la commande publique ainsi que privée». Si cette tendance n'est pas corrigée, l'AGEA craint que «cette combinaison désastreuse» se traduise par des entreprises en faillite et allonge le nombre de chômeurs. L'association a appelé enfin à la création d'une commission mixte dont la mission sera de porter les doléances des entrepreneurs aux plus hautes instances du gouvernement.

Par ailleurs, les membres de l'Association des entrepreneurs algériens ont écouté les doléances des entrepreneurs venus exprimer leur désarroi face à une situation qui devient de plus en plus intenable. Eux, aussi, espèrent que ces propositions soient prises en compte par les responsables afin de remettre de l'ordre dans ce secteur «en perte de vitesse».

M. Z.

رهان على تكريس الاستقرار التشريعي ومرونة في التطبيق

الرئيس تبون يفصل اليوم في مصير قانون الاستثمار

يصادق مجلس الوزراء، برئاسة رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون، في اجتماع خاص اليوم على مشروع قانون الاستثمار، المقرر أن يحدث ثورة في المنظومة التشريعية الخاصة بمناخ الأعمال وتنافسية الاقتصاد الجزائري وحماية أصحاب المشاريع.

يجري العمل عليها لتكريس الأمن القانوني للمستثمرين وحماية الاقتصاد الوطني، ومنها رفع التجريم عن أخطاء التسيير ومكافحة الفساد.

ووفق التسريبات، فإن التشريع الجديد يتضمن ثورة تشريعية وتنظيمية بتحديد وتقليص مهام المجلس الوطني للاستثمارات وتحويل مهامه إلى الشباك الوحيد بالوكالة الوطنية لتطوير الاستثمارات "أندي".

وسيتولى المجلس الوطني للاستثمارات "سي أن أي" اقتراح استراتيجيات وطنية تهدف إلى إعادة بعث الاستثمار، بعد أن كان سابقا يعكف على دراسة الملفات الاستثمارية الكبرى التي تزيد قيمتها عن 5 ملايين دينار.

وانتزعت وكالة الاستثمارات المنتظر أن تحوّل سلطة صلاحيات الفصل في الملفات الاستثمارية الكبرى، من خلال استحداث الشباك الوحيد الذي سيعكف على دراسة المشاريع الكبرى ومرافقة المستثمرين الوطنيين والأجانب، مما سيسمح بتقليص آجال معالجة ملفات الاستثمار.

في الإطار ذاته، تضمن قانون الاستثمار إجراءات تهدف إلى تعزيز صلاحيات الشبائيك على المستوى المحلي، بتوفير جميع المتطلبات الخاصة بالمستثمرين والمسار الاستثماري.



عبد المجيد تبون

الأساس في المنظومة التشريعية الوطنية المؤطرة لعمل الاقتصاد، وتجرى مرافقته بسلسلة تشريعات أخرى صودق عليها أو قيد الدراسة على مستوى البرلمان، ومنها قانون المناطق الحرة والقانون التجاري وقانون الإجراءات المدنية والإدارية الذي استحدث بموجبه المحاكم التجارية المتخصصة الموكل لها الفصل في المنازعات التجارية وقضايا الإفلاس والتأمينات والشحن البحري وغيرها. وستتميز المنظومة بتصوص تشريعية أخرى

جمال. ف

● خضع المشروع لعملية إنضاج دامت عدة أشهر بحثا عن الكمال القانوني للوفاء بمتطلبات المرحلة والانسجام مع الإرادة المعلنة لاستقطاب رؤوس الأموال والمستثمرين الوطنيين والأجانب وتحقيق الاستقرار التشريعي الذي كان حلقة ضعيفة على الجزائر في تقارير المؤسسات المالية الدولية وسفارات الدول المهتمة بتوظيف جزء من أموال صناديقها السيادية ومستثمريها في السوق الوطنية، إلى درجة كلفت الجزائر خسائر من هروب مستثمرين أو الذهاب إلى التحكيم الدولي.

وإلى جانب الحرص على وضع مشروع يتوافق مع الأنظمة المقارنة وخصوصا في مجال التحفيزات وشفافية الإجراءات وتقليص الوثائق المطلوبة والمرونة، من المتوقع أن يجري العمل على تجسيده ووضع حيز التنفيذ، وهو ما يشترط الإسراع في نصوصه التنظيمية، ومن الناحية العملية كسر مراكز المقاومة التي تعوّدت على وضع المطبات أمام أي منافسة أو شريك جاد وخضوع المنقّذين على المستوى الجهوي لأحكامه وتجاوب المنظومة البنكية والوكالات العقارية مع الإرادة المعبر عنها. ويشكّل القانون الجديد للاستثمار المنتظر أن يحوّل للبرلمان في غضون الأيام المقبلة، حجر

المدير التجاري لبنك البركة، سعيد كريم، لـ "الخبر"

"فتح النوافذ الإسلامية خطوة لتأطير هذه المالية"

تميزه على مستوى الساحة المالية الوطنية، من خلال تطوير الخدمات المقترحة.

وفي هذا السياق، أضاف ممثل بنك البركة أن تواجد هذه النوافذ يسمح بإنشاء صناعة مالية إسلامية، وبالتالي تحقيق تبادلات بين هذا النوع من البنوك التي كانت في وقت سابق غير ممكنة لدواعي تتعلق بضرورة احترام أحكام الشريعة الإسلامية، التي لا تجيز هذا النوع من المعاملات المالية مع البنوك التي تفرض التعامل بنسب القائدة، إلى جانب أن إيجاد هذه النوافذ "الإسلامية" يسمح بالقيام بتمويلات مشتركة بينها وبين بنك البركة لتغطية قروض مشاريع كبرى على سبيل المثال.

وكشف المتحدث، في إطار التجديد وتطوير خدمات البنك، عن مجموعة من العروض الخدماتية التي قال إنها تمنح المصرف أبعاداً أخرى وجديدة، لاسيما تلك المتعلقة باستعمال طرق التكنولوجيا الحديثة بطريقة مبسطة وأمنة، لتسهيل حصول الزبائن والعملاء على الخدمات البنكية المختلفة في أفضل الظروف، وذكر في السياق إطلاق ثلاث فئات من بطاقات "فيزا"، وكذا تطبيق "أم باي" للدفع المبسط والسريع.

سعيدنا بشار

● قال المدير التجاري لبنك البركة الإسلامي، سعيد كريم، إن انتشار فتح نوافذ المالية الإسلامية على مستوى البنوك العمومية، خطوة نحو تأطير أفضل لهذه الصناعة المصرفية من الناحية القانونية والتشريعية، وبالتالي منحها الفرصة لمعاملة تتماشى مع آليات عملها والمبادئ التي أسست عليها.

وأكد المتحدث أن البنوك "الإسلامية" التي اشتغلت وصمدت على مدار العديد من السنوات، وعلى رأسها "البركة"، خضعت للتشريع المالي الكلاسيكي، كغيرها من البنوك التقليدية، على الرغم من كون طريقة العمل والآليات المالية التي تحكمهما، كما قال، تختلف، الأمر الذي كان وراء المطالب المرفوعة من أجل إعادة النظر في هذه النقطة، في سياق تحقيق العدالة بين البنوك والمؤسسات المالية الناشطة في الساحة الوطنية.

ومن الناحية المقابلة، ذكر سعيد كريم، في تصريح لـ "الخبر"، أن فتح هذه النوافذ لتقديم حلول للصيرفة والمالية الإسلامية على مستوى البنوك العمومية، لا يشكل منافسة بقدر ما تكون عاملاً محفزاً؛ من منطلق أن إيجاد هذا النوع من المنافسة يمنح بنك البركة إيجابية تقديم خدمات أفضل من شأنها أن

رئيس الجمهورية يترأس اليوم مجلس وزراء مختص للمشروع قانون الاستثمار الجديد.. "دعه يعمل.. اتركه ينجح" بالمال الحلال • نصوص مكيفة لحماية المستثمرين وتكريس التنافس النزيه • إخراج قانون مستقر.. إنهاء البيروقراطية وتضادي أخطاء العهد البائد

لأجل معالجة ملفات الاستثمار، بإضفاء الطابع غير العادي للإجراءات، وكذا وضع تحفيزات لصالح الاستثمارات الأجنبية المباشرة التي من شأنها خلق مناصب الشغل ونقل التكنولوجيا، وهو ما من شأنه السماح للجزائر بإدماج سلاسل القيم الدولية. يذكر أن رئيس الجمهورية، عبر في عديد المناسبات عن امتعاضه من القيود والعراقيل البيروقراطية، التي شكلت عائقاً أمام المستثمرين، وطننيين كانوا أم أجانب، وأعدا بالعمل من أجل رفع كل هذه العراقيل، من خلال وضع جملة من التدابير التي سبقت إصدار قانون الاستثمار الجديد، والذي سيؤطر هذا التوجه نحو تسهيل فعل الاستثمار.

وهو العمل الذي يأتي تجسيدا للمبادئ التي أقرها دستور نوفمبر 2020 الذي تطرق بوضوح للمجال الاقتصادي، مشيراً بالخصوص إلى ضرورة، بناء اقتصاد منتج وتنافسي وحماية الاقتصاد الوطني من كافة الأخطار التي تضره، إضافة إلى ضمان حرية الاستثمار والمقاولة والتجارة، مع إبقاء تنظيم التجارة الخارجية ضمن صلاحيات الدولة، التي تبقى الحارس على الأملاك العامة الباطنية والظاهرة بصفتها ملكاً للمجموعة الوطنية.

لمناقشته. وكشف رئيس الجمهورية عشية هذا الاجتماع، خلال لقاء جمعه برجال الأعمال الأتراك، أول أمس، بإسطنبول، على هامش زيارة الدولة التي قام بها إلى تركيا عن أهم ملامح مشروع القانون عندما أكد أن القانون الذي توشك المصادقة عليه على مستوى مجلس الوزراء، "سيكون في خدمة المستثمرين وسيفتح الأفاق ويوفر الحماية لهم". وأكد السيد الرئيس في ذات السياق أن "الجزائر الجديدة تركز على استخدام المال الحلال وتكريس المعاملات النزيهة والتنافس بين المستثمرين"، مؤكداً خلال دعوته رجال الأعمال الأتراك للاستثمار ببلادنا، أن "كل المجالات مفتوحة في إطار اقتصاد متكامل".

وسمح مجلس الحكومة المنعقد في الخامس ماي الجاري برئاسة الوزير الأول أيمن بن عبد الرحمان، والذي تمحورت أشغاله حول دراسة مشروع القانون التمهيدي الجديد للاستثمار، بعرض المحاور الكبرى لهذا النص، والتي تذهب في اتجاه "إرساء مبدأ حرية الاستثمار والمبادرة" من خلال تبسيط الإجراءات لفائدة المستثمرين، تعزيز صلاحيات الشباك الموحد في مجال مراقبة وتسهيل فعل الاستثمار، إلى جانب تخفيض كبير

بترأس السيد عبد المجيد تبون، رئيس الجمهورية القائد الأعلى للقوات المسلحة، وزير الدفاع الوطني، اليوم، اجتماعاً خاصاً لمجلس الوزراء، يختص بدراسة ومناقشة مشروع القانون الجديد للاستثمار، الذي ينتظر أن يشكل إصداره متنفساً للمتعاملين الاقتصاديين الذين ينتظرون للنص الجديد، بتفاؤل كبير لما يعد به من تسهيلات في عالم الاستثمار.

ح. ح. يأتي هذا الاجتماع الخاص لمجلس الوزراء كتنويع لاجتماعات سابقة، تم التطرق خلالها لقانون الاستثمار الجديد، الذي أخذ وقتاً معتبراً من الدراسة والنقاش، بعد أن شدد رئيس الجمهورية، على ضرورة أن يكون قانوناً مستقراً ودائماً على الأقل على مدار السنوات العشر القادمة، لتفادي تكرار الأخطاء والنقائص السابقة، ووضع حدٍّ لإدخال تعديلات متكررة على بنوده، من أجل تبيد زرع الشك في أوساط المستثمرين مثلما حصل خلال العهد البائد.

وانطلاقاً من ذلك، كلف الرئيس تبون، الحكومة خلال اجتماع مجلس الوزراء المنعقد يوم 8 ماي الجاري بمواصلة إرساء المشروع "تظراً لأهميته وحرصاً على ديمومته"، وحدد نهار اليوم لعقد اجتماع

اجتماع الحكومة يدرس المشروع

3 بنوك عمومية ستفتح وكالات بالخارج

• فرصة حقيقية لتألق الجزائر اقتصاديا خاصة في إفريقيا
• تخصيص 134 ألف هكتار للمستثمرين للزراعة بالجنوب

ترأس، أمس الأربعاء، الوزير الأول، السيد أمين بن عبد الرحمان، بقصر الحكومة، اجتماعا للحكومة تم خلاله مناقشة وعرض ملفات تتعلق بقطاعات الفلاحة والمالية.

س.س



بتوسيع المساحة المعبأة من طرف ديوان تنمية الزراعة الصناعية في الأراضي الصحراوية (ODAS)، مع السهر على تخصيصها للمستثمرين قبل نهاية السنة الجارية. ولهذا الغرض، يجب الشروع في عمل مشترك لجميع القطاعات المعنية بما يسمح، في نهاية المطاف، بضمان الأمن الغذائي للبلاد، مع خلق ديناميكية للاستثمار في ولايات الجنوب.

في مجال المالية:

قدّم وزير المالية، عرضا حول مدى تقدّم مشروع فتح وكالات بنكية في الخارج. ويندرج هذا المشروع في إطار تنفيذ مخطط عمل الحكومة، لاسيما في الجوانب المتعلقة بمرافقة المتعاملين الاقتصاديين، وتوجيه تدفقات التبادلات التجارية، فضلا عن مصرفية مدخرات الجزائريين المقيمين بالخارج.

وبهذا الشأن، تعتمزم ثلاثة بنوك عمومية، المتمثلة في البنك الوطني الجزائري، والقرض الشعبي الجزائري، وبنك الجزائر الخارجي، إنشاء وكالات بنكية تابعة لها في عديد البلدان الإفريقية. بالإضافة إلى ذلك، بادر بنك الجزائر الخارجي بالمساعي من أجل فتح مكتب للوكالة التابعة له "بنك الجزائر الخارجي الدولي" بفرنسا، من أجل الاستجابة للانشغالات المعبر عنها من طرف جالياتنا الوطنية المقيمة في هذا البلد.

وعقب العرض، أكد السيد الوزير الأول على أهمية هذا المشروع الذي يشكل فرصة حقيقية للتألق الاقتصادي للجزائر وخاصة في القارة الإفريقية، مشيرا إلى أنه يجب استكمال جميع المساعي المتعلقة بتنفيذ المرحلة الأولى من هذا المشروع قبل نهاية السنة الجارية.

كما قدم وزير الفلاحة والتنمية الريفية، عرضا حول مخطط الأعباء وحصيلة الإنجازات لديوان تنمية الزراعة الصناعية في الأراضي الصحراوية (ODAS). وفي هذا الصدد، تمت الإشارة إلى تهيئة شطر أول يتكون من 134.000 هكتار لتخصيصه للمستثمرين الذين تم تلقي طلباتهم عن طريق إجراء تم بواسطة الإنترنت عبر الموقع الإلكتروني لديوان تنمية الزراعة الصناعية في الأراضي الصحراوية. وقد مُنح إلى غاية اليوم 140 مشروع استثماري في مختلف ولايات الجنوب. وقد أتاحت عملية التقييم الأولية هذه تحديد الإجراءات اللازمة لدعم وتعزيز ديناميكية الاستثمار في الفروع الاستراتيجية على مستوى ولايات الجنوب، وذلك قصد تلبية احتياجات الاستهلاك الوطني وبالتالي تخفيض فاتورة الاستيراد.

دور استراتيجي لديوان تنمية الزراعة الصناعية

وعقب العرض، حرص السيد الوزير الأول على التذكير بتوجيهات السيد رئيس الجمهورية فيما يخص الدور الاستراتيجي لديوان تنمية الزراعة الصناعية في الأراضي ذات الطابع الصحراوي، وكذا الجهود المبذولة من أجل إنشائه، ولاسيما تزويده بالموارد البشرية والمادية، مشددا على أنه يجب أن يكون ديوان تنمية الزراعة الصناعية في الأراضي الصحراوية، من خلال شبكاته الوحيد، في خدمة المستثمرين من خلال تزويدهم بكل المساعدة اللازمة لإنجاز جميع الإجراءات المرتبطة بالأخص بالربط بالطاقة وعمليات الحفر.

كما طلب السيد الوزير الأول من وزير الفلاحة والتنمية الريفية، تطبيقا لتعليمات السيد رئيس الجمهورية،

واستمع أعضاء الحكومة إلى عرض حول مدى تقدم مشروع فتح وكالات بنكية بالخارج وعرض آخر حول حصيلة إنجازات ديوان تنمية الزراعة الصناعية في الأراضي ذات الطابع الصحراوي، بالإضافة إلى دراسة مشروع مرسوم تنفيذي يتضمن إلغاء تصنيف قطعة أرض تابعة لغاية الأملاك الوطنية بولاية خنشلة، موجهة لإنجاز حظيرة حضرية.

وحسب عرض قدمه وزير المالية، تعتمزم ثلاثة بنوك عمومية، وهي البنك الوطني الجزائري، القرض الشعبي الجزائري وبنك الجزائر الخارجي، فتح فروع لها في عديد البلدان الإفريقية إلى جانب الإجراءات التي شرع فيها بنك الجزائر الخارجي من أجل فتح فرع "BEA International"، بفرنسا استجابة لانشغالات الجالية الوطنية بهذا البلد. وأبرز الوزير الأول أهمية هذا المشروع الذي يشكل فرصة حقيقية للجزائر من أجل تألق اقتصادي في القارة الإفريقية على وجه الخصوص، مشددا على ضرورة الانتهاء، قبل نهاية السنة الجارية، من مجمل الإجراءات المتعلقة بتنفيذ المرحلة الأولى من هذا المشروع.

وحسب النص الكامل للبيان: ترأس الوزير الأول، السيد أمين بن عبد الرحمان، الأربعاء اجتماعا للحكومة، التي درست خلال اجتماعها الأسبوعي النقاش الآتي:

في مجال الفلاحة والتنمية الريفية:

درست الحكومة مشروع مرسوم تنفيذي يتضمن تخصيص قطعة أرض تابعة لغاية الأملاك الوطنية بمنطقة بوديرهم، بمساحة 45 هكتارا، لفائدة الحظيرة الحضرية لبلديتي خنشلة والحامة، ولاية خنشلة. ويأتي مشروع هذا النمى من أجل استكمال الأدوات القانونية للسماح لولاية خنشلة بالتوفر على هذه الحظيرة الحضرية ذات الأهمية الاقتصادية والاجتماعية من خلال توفير مساحات اجتماعية ودية وترفيهية لفائدة سكان المنطقة.

ولغرض الحفاظ على تسيج الغابات في المنطقة، يتضمن مشروع النص حكما ينص على الالتزام بالحفاظ على الفضاءات الغابية الموجودة ضمن قطعة الأرض المعنية وحمايتها.

تنفيذ المرحلة الأولى من المشروع قبل نهاية السنة

فتح وكالات بنكية في العديد من البلدان الإفريقية

العرض يتضمن عزم، 3 بنوك عمومية، المتمثلة في البنك الوطني الجزائري. وأيضا القرض الشعبي الجزائري. بالإضافة إلى وبنك الجزائر الخارجي. إلى إنشاء وكالات بنكية تابعة لها في العديد من البلدان الإفريقية. هذا وبأدركت بادر بنك الجزائر الخارجي بالمساعي من أجل فتح مكتب للوكالة التابعة له « بنك الجزائر الخارجي الدولي » بفرنسا من أجل الاستجابة للانشغالات المعبر عنها من طرف جاليتنا الوطنية المقيمة في هذا البلد.

م.ت

قدم وزير المالية أمس عرضا خلال الاجتماع الدوري للحكومة حول مدى تقدم مشروع فتح وكالات بنكية في الخارج. وأكد الوزير الأول أيمن بن عبد الرحمان وخلال الاجتماع على أهمية هذا المشروع الذي يشكل فرصة حقيقية للتألق الاقتصادي للجزائر. وخاصة في القارة الإفريقية. كما أشار الوزير الأول إلى وجوب استكمال جميع المساعي المتعلقة بتنفيذ المرحلة الأولى من هذا المشروع قبل نهاية السنة الجارية. وحسب بيان مصالح الوزير الأول فإن



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

 dc@mf.gov.dz

 Poste: 2784



www.mf.gov.dz



[@MFinance_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger